



P.2 - 3	ACADÉMIE
P.4 - 5	MÉTIER ET CARRIÈRES
P.6	ACADÉMIE
P.7	FORMATION SYNDICALE
P.8	ACADÉMIE

## Le ministre s'octroie un « drôle » de satisfecit !

Depuis plusieurs semaines le ministre de l'Éducation ne rate pas une occasion d'expliquer à l'opinion et aux enseignants par courrier personnel ! que cette rentrée se déroule sans aucune difficulté...

Chacun peut constater au quotidien qu'il y a souvent loin de la coupe aux lèvres. Mais cette propagande masque très imparfaitement la réalité.

Dans notre académie les conditions de travail des élèves et des enseignants continuent de se dégrader et l'offre de formation s'appauvrit encore un peu plus. Nous constatons aussi, malheureusement, que nos analyses sur les intentions et les actes de l'État employeur se confirment : nous faire travailler plus et nous payer moins, tout en diminuant le nombre de fonctionnaires sont les seuls axes politiques de ce gouvernement. Celui-ci semble n'avoir qu'un seul objectif : casser les services publics et privatiser le plus grand nombre possible de ses missions. Le ministre se gargarise de la publication « pour la première fois en vingt ans au moment de la rentrée universitaire », du nombre de postes aux concours.

Au delà de l'arithmétique qui conduit au non remplacement d'un enseignant sur deux, nos métiers et leur conception même sont mis à mal.

Toutes les dispositions prises ces derniers mois montrent la volonté de renforcer le pouvoir des hiérarchies locales, voire d'en créer de nouvelles, tout cela au travers de la hors classe, du conseil pédagogique, de l'attribution des décharges statutaires.

La mise en œuvre de la loi Fillon sur l'école révèle encore la justesse de nos analyses : c'est bien la volonté de diminuer l'investissement financier dans l'école qui est la base de cette « réforme » : éviction précoce des élèves *via* l'apprentissage junior contesté dans l'Éducation nationale mais aussi en dehors, note de vie scolaire pour remplacer... les milliers de surveillants retirés des vies scolaires, un socle commun *a minima* pour les élèves en difficulté les privant de tout apport artistique et culturel.

Notre secteur ne fait pas exception au développement de la précarité qui mine notre société et qui est présenté comme inévitable ! La mise au chômage de plus de 500 non titulaires dans notre académie est inacceptable, alors que l'emploi public statutaire pourrait être développé pour permettre un meilleur encadrement des élèves.

Ce sont bien toutes ces questions qui sont au cœur de la grève nationale unitaire du jeudi 28 septembre. Il est aussi indispensable que tous ensemble nous arrivions à les mettre en débat, par tous les moyens, en cette année de congrès et d'échéances électorales pour imposer une autre politique pour l'école et la société, qui n'aura pas pour seule boussole la disparition des services publics et des fonctionnaires.

**Jeudi 28 septembre**  
**Tous en GRÈVE !**  
**Tous aux**  
**MANIFESTATIONS !**

## Conseil pédagogique

(Extrait de la motion Action au conseil syndical académique du 8 septembre au lycée Costebelle à Hyères.)

«Pour le SNES, le conseil pédagogique - dont nous continuons à revendiquer l'abrogation - n'a aucune légitimité et vise à remettre en cause la liberté pédagogique des collègues. Le SNES appelle à refuser la mise en place de cette instance. Nous avons une autre conception du métier et là aussi des propositions à faire à notre employeur, s'il voulait bien dialoguer.»

## Note de vie scolaire

(Extrait de la motion Action au conseil national du 13 septembre.)

«Le SNES appelle au refus de la note de vie scolaire, une lettre aux personnels des collèges explicitera les raisons de l'opposition du SNES et incitera les personnels à se réunir pour débattre. Le SNES s'adressera en octobre aux organisations du second degré et de parents d'élèves en vue d'une expression commune sur ce sujet.»

## Biométrie

Depuis notre dernier article (NiceSNES 190 mars 2006) la CNIL a beaucoup libéralisé les conditions permettant d'équiper les cantines de dispositifs d'accès fondés sur l'examen des empreintes palmaires. Il est vraiment regrettable que la CNIL ait fini par céder sur ce point. Des conditions très rigoureuses restent cependant imposées sur le type de données qui peuvent être traitées, leurs destinataires, la sécurité de l'information, etc... Les établissements doivent en tout état de cause envoyer à la CNIL un engagement de conformité aux dispositions contenues dans la délibération de la CNIL (Autorisation unique n°AU-009, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Nous continuons d'affirmer qu'aucun dispositif de ce type ne peut s'envisager sans un large débat préalable, avec l'accord et sous le contrôle de l'ensemble de la communauté scolaire.

PIERRE-FABRICE GIOVANAZZI

Lycée Beaussier

# Rentrée 2006

Au lycée Beaussier, la rentrée s'est avérée telle que nous l'envisagions déjà en juillet c'est à dire mauvaise. Nos secondes sont à 34, 35 voire 36 élèves, nos deux premières L et nos cinq premières S sont à 34. Nos effectifs en seconde avaient été évalués à 609 élèves et 657 se sont inscrits. Pour un tel accroissement (48 élèves) on nous a royalement donné une seconde de plus en juillet et nous sommes donc passés de 18 à 19 secondes avec un effectif moyen de 34,57 élèves par classe.

Cette nette dégradation (32 élèves en moyenne en seconde pour l'année scolaire 2005-06), de fortes protestations quant à l'orientation en fin de seconde car nombre de décisions de conseils de classe avaient été cassées par la direction (car il fallait baisser le taux de redoublements et de réorientations), la suppression de huit postes à la rentrée 2006, de quatre à la rentrée 2005, ont contribué à une mobilisation immédiate contre la lourdeur de nos effectifs.

L'Intersyndicale (SNES-SNEP-FO-SUD Education-UNSA-SGEN) s'est réunie dès la pré-rentrée et a décidé d'organiser une campagne de presse et la distribution d'un tract en direction des élèves et de leurs parents le mardi de la rentrée. Plusieurs autres modalités d'action ont été proposées (action de grève, refus des élèves en surnombre), mais vu que M. le Recteur devait passer dans notre établissement le mardi 5 septembre, nous avons décidé de débrayer au moment de sa venue (tous les collègues et leurs classes dans la cour). M. le Recteur devait rencontrer les syndicats et les élus du CA lors de sa venue. Il le fit

mais opta pour un langage de gestionnaire tourmenté, nous expliquant ses problèmes de gestion de la pénurie, son choix de garder des effectifs réduits en collège. Face à notre demande de création de deux autres secondes il nous opposa une fin de non-recevoir, nous indiquant qu'il ne discuterait pas «de quantité mais de qualité». Il a justifié l'absence quasi-totale d'HSE par des problèmes de gestion des postes en surnombre (Il y a bien sûr trop de professeurs, trop de postes mis aux concours, trop de gens en surnombre et une démographie à la baisse...). Des conséquences fâcheuses pour l'avenir, la gestion de la pénurie prévalant sur le pédagogique.

L'Intersyndicale est persuadée qu'il faut continuer une action sur les effectifs. Pour le moment nous pensons que les parents d'élèves ont plus de chance que nous de se faire entendre par nos autorités. Après la conférence de presse de rentrée du SNES, nous nous rendons compte que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas et qu'une action unifiée et structurée au niveau du bassin, du département, de l'académie nous semble nécessaire. Les collègues semblent mobilisés, pour autant voudront-ils se mettre en grève ? Nous ne le pensons pas après toutes les actions faites pour défendre nos postes et qui se sont avérées vaines. Quoi qu'il en soit, le débat continue dans notre établissement et une action d'information est prévue dans les réunions avec les parents d'élèves de seconde. Ce n'est qu'un début...

SEBASTIEN DALMASSO, RAYMOND FAURE  
LYCÉE BEAUSSIER, LA SEYNE SUR MER

Collège Maurice Jaubert

# Première rentrée en «EP1»

Les rentrées se suivent et se ressemblent. À partir de ce constat simple, on peut s'imaginer à quoi ressemble une rentrée en établissement ZEP, sensible, EP1, donc Collège Ambition Réussite (CAR) : effectifs de classe à 24 en 3ème, à plus de 23 en 4ème : juste à la limite du seuil en ZEP pour notre administration.

La dotation en heures a été réduite de plus de 65h pour cette rentrée, pour cause d'effectifs en baisse : 553 élèves en 2005 pour 523 prévus à cette rentrée. Finalement 551 élèves sont inscrits au 6 septembre. La réaction fut rapide et **unanime** : lors de la pré-rentrée, une réunion des collègues voit se dessiner une petite grève de rentrée, comme les affectionne le collège et les abhorre l'inspection.

Ayant rendez-vous le mercredi après midi, c'est avec une demi-journée de grève que nous sommes reçus par l'Inspecteur d'Académie. Après un début tendu,

les chiffres parlent d'eux mêmes, et l'Inspecteur lâche le morceau : un réajustement de 33h pour une division supplémentaire (+ les 33h données en juillet), cela nous permet de revenir à la même dotation que l'année dernière, pour seulement 2 élèves de moins !! On nous fait remarquer de nombreuses fois, que nous disposons de 4 postes CAR, dont 2 seulement sont pourvus.

Que de bruit pour pas grand chose ! Des heures dûes qu'il faut arracher, puis gérer après la rentrée et la distribution des emplois du temps aux élèves, refaire les classes de 3ème. Tout cela pour arriver à des conditions correctes pour enseigner dans un CAR. À se demander si Éducation prioritaire veut encore dire quelque chose...

DIETRIE GIAUFER  
COLLÈGE MAURICE JAUBERT, NICE

RENTRÉE 2006

# Des conditions de travail qui se dégradent

## Classes surchargées

Cette rentrée est marquée par une nouvelle dégradation de nos conditions de travail et de celles de nos élèves. Les effectifs par classe atteignent des niveaux intolérables : de nombreux niveaux dans les collèges sont entre 28 et 30 élèves par classe, voire au-delà dans les regroupements de LV2 ; dans la majorité des lycées, les classes de seconde et de nombreuses premières et terminales sont déjà à 35 élèves.

Nos revendications sont plus que jamais d'actualité. Pour assurer la réussite des élèves et relancer une démocratisation en panne depuis plusieurs années, exigeons un maximum de 25 élèves par classe en collège (20 en établissements ZEP et difficiles) et de 30 en lycée !

En diminuant les recrutements et en supprimant 150 postes dans les collèges et les lycées, le recteur et le ministre n'en prennent pas le chemin. Au contraire, prétextant une baisse démographique dont le volume est sans rapport avec les fermetures des postes et disparate selon les secteurs géographiques, ils ont décidé, sans le reconnaître, de maintenir notre académie en queue de peloton pour les taux d'encadrement (24<sup>ème</sup> sur 30 pour les collèges et dernier pour les lycées) !

## Offre de formation et orientation : peau de chagrin

Cette rentrée est aussi marquée par le gel de l'offre de formation : la décision unilatérale du recteur de n'ouvrir aucune nouvelle formation et de fermer en deux ans

500 places en BTS illustre parfaitement l'appauvrissement d'une offre qui constitue la seule opportunité de parcours post-bac pour de nombreux élèves, et qui est plébiscitée par les branches professionnelles.

Parallèlement, tout en glosant sur « le grand service public d'orientation », au moment où les familles et nos élèves ont besoin d'être guidés dans leurs choix d'orientation, le gouvernement baisse de moitié le recrutement des CO-Psy et ne donne plus aux CIO d'État les moyens financiers de leur fonctionnement.

## Vies scolaires exsangues

La baisse de 50% des recrutements de CPE et la suppression de postes dans les établissements pèsent lourdement sur l'organisation des vies scolaires qui ont pourtant besoin de pérennité pour mieux fonctionner.

La disparition des étudiants surveillants et des emplois jeunes vient encore noircir le tableau. Après l'imposition des assistants d'éducation recrutés localement, le recteur a attribué des contrats aidés que les chefs d'établissement n'arrivent pas à utiliser au regard des conditions de recrutement. 1261 contrats ne sont pas utilisés : s'il substituait des emplois d'étudiants surveillants à ces contrats, le recteur ajouterait 5 adultes par établissement !

Effectifs, offre de formation, orientation, vie scolaire... il est urgent de mettre ces questions sur la place publique et de rallier la profession et l'opinion à nos revendications.

RICHARD GHIS

## Formation continue

# Un droit qui ne s'use que si on ne s'en sert pas.

Le projet de PAF 2006-2007 nous a été présenté au CTPA du 15 juin. Sur la globalité de l'offre de formation, l'équilibre entre les trois types de candidature (individuelle, par établissement, à publics désignés) n'est plus tenu : baisse des formations à candidature individuelle (45% des formations aujourd'hui alors qu'elles représentaient 60% des formations il y a deux ans), offre de formation qui décline de plus en plus les exigences de l'institution (certaines formations à publics désignés semblent cependant réservées aux « initiés » chargés de relayer la parole de l'institution...).

Est-il normal que certaines disciplines pour lesquelles de nouveaux dispositifs d'enseignement entrent en vigueur à la rentrée 2006, l'ensemble des personnels

n'ait pas eu accès à la formation ? Si certains déséquilibres disciplinaires ont été corrigés, dans d'autres, l'offre s'appauvrit encore : CO-Psy, CPE... L'inspection s'est engagée à apporter une attention particulière à ces dossiers.

Nous avons rappelé également les dangers de l'autocensure : les collègues ne s'inscrivent pas aux stages ou in fine n'y participent pas car ils se voient contraints de remplacer leurs cours. La formation doit s'effectuer sur le temps de travail, sans aucune culpabilité puisque se former, c'est mettre à jour ses pratiques pédagogiques, entretenir ses qualifications et répondre aux besoins d'un public en constante évolution.

CORINNE GIOANNI

## Vies scolaires : le bricolage ne masque pas le pillage

*Ce n'est pas la superposition de dispositifs précaires qui permettra de masquer le pillage dont ont été victimes nos vies scolaires ces dernières années : derniers MI-SE et Aides-éducateurs, AED, EVS : des personnels aux conditions de travail différentes et aux missions mal définies, recrutés de plus en plus localement tentent d'encadrer les élèves et de répondre à leurs besoins. Le refus de prendre en compte les réels besoins des établissements se solde dans l'académie par des situations inacceptables. Même si les établissements récents qui montent en charge à la rentrée sont dotés de quelques postes d'AED de plus, aucun abondement pour les autres établissements de l'académie. Les départs de MI-SE ne sont pas toujours compensés et 70% des EVS (emplois vie scolaire), soit 1261 contrats de droit privé au total, n'ont pas été pourvus. Faut-il s'en étonner ? ces contrats réservés à des personnes de moins de 26 ans, en difficultés sociales, ne répondent pas aux besoins des établissements. Merci monsieur le Recteur de nous signifier en CTPA que « l'on ne peut pas tout faire » !*

CORINNE GIOANNI

## Lycée de Drap

*Après de multiples péripéties la commune de Drap et le conseil régional ont signé un compromis de vente cet été avec la famille Goscinny. La livraison de l'établissement peut être envisagée pour 2010.*

## Décentralisation

*Le président du CG 06 a pris la décision de créer 53 emplois de TOS titulaires (transformation de contrats CES-CESC). C'est bien ! Mais c'est très insuffisant par rapport aux besoins des établissements. D'autre part, les collégiens du Var n'ont-ils pas droit au même encadrement ? En 2003, nous contestions les inégalités entraînées par cette décentralisation. Preuve est faite aujourd'hui que nous avons raison.*

ALAIN GALAN

### CONGÉ FORMATION : DE PLUS EN PLUS DIFFICILE

De plus en plus difficile effectivement d'obtenir un congé de formation professionnelle (CFP), alors que de plus en plus de collègues aspirent à en bénéficier le nombre de congés attribués restant dérisoire. Cette année, tous corps confondus\*, 596 collègues ont candidaté pour 44 congés de 10 mois, dont 471 chez les seuls certifiés qui représentent 56% des personnels de l'académie, mais 79% des demandeurs.

Corps	Demandeurs	Répartition
Agrégés	28	4
Certifiés	471	29
CoPsy	4	0
CPE*	8	1
PLP	43	4
PEGC	2	0
EPS	36	5
MA+contractuels	4	1

Pour mémoire, en 2001/2002 277 collègues certifiés avaient candidaté pour un contingent exactement identique (290 mois). En ces temps «fastes» tous ceux qui en étaient à leur 4<sup>ème</sup> demande avaient été retenus.

#### «Faites vos jeux messieurs-dames»

Cette année il fallait, au minimum, en être à sa 5<sup>ème</sup> demande pour avoir une chance de décrocher le congé, et dans un tel cas de figure c'est l'âge qui a départagé les 59 candidats ; 43 candidats, «trop jeunes», ayant moins de 49 ans, pourront retenter leur chance l'an prochain, et ce pour la 6<sup>ème</sup> fois !

#### «Les jeux sont faits, rien ne va plus»

D'autre part en 2001/2002, tout comme il y a encore 2 ans, l'administration (dans son immense générosité !) permettait aux collègues de fractionner leur congé : il était possible d'obtenir aussi bien 4 que 10 mois ; les collègues choisissant en fonction de la formation qu'ils devaient suivre ou de leur situation financière.

Depuis l'an dernier cette possibilité n'est même plus offerte par l'administration (loué soit le souci de la gestion des remplacements !).

**PASCAL CHAUMARD**

\* à noter que, conséquence de la mise en application de la LOLF, les CPE sont désormais traités à part sur un contingent spécifique, mais sont ici inclus dans les calculs.



# Non-titulaires : Le mépris

## Le Recteur ne tient pas ses engagements !

Plus que jamais, à cette rentrée, les non-titulaires sont considérés comme de vulgaires «bouche-trous» de l'Éducation nationale, ne méritant aucun égard de la part de leur employeur.

À ce jour, le groupe de travail d'affectation des contractuels n'a toujours pas eu lieu. Aucune vérification des barèmes n'a donc pu être faite officiellement entre les élus du SNES et l'administration. Silence sur le réseau en ce qui concerne l'engagement du recteur à tenir un GT sur l'application du CDI pour les maîtres-auxiliaires et les contractuels ayant -droit.

Le SNES, syndicat majoritaire des personnels enseignants ne tolère pas un tel mépris pour les personnels les plus précaires. Le recteur et ses services ont été saisis pour que nous soyons entendus dans les plus brefs délais.

À ce jour, le recteur reste sourd à nos demandes et ses services continuent d'affecter les collègues contractuels sans groupe de travail, sans la transparence auquel chacun a droit. De ce fait, les affectations se font de manière totalement arbitraire, hors de tout contrôle. Comment pouvons-nous accepter que ces personnels subissent encore plus d'injustices et sombrent davantage dans la précarité ?

Depuis la rentrée 2005, tous les non-titulaires qui remplissent les conditions du CDI (loi du 26 juillet 2005) devraient déjà avoir signé leur

premier Contrat à Durée Indéterminée (cela concerne particulièrement les M.A., mais aussi des contractuels). Faute de concertation sur ce sujet, nous ne sommes pas en mesure de vérifier si le rectorat a bien traité chaque collègue conformément à la loi.

A cette rentrée, chacun sait pertinemment que de nombreux contractuels seront sans emploi et que le taux de chômage ne baissera pas pour autant. Le gouvernement peut annoncer que le chômage est en baisse alors qu'il ne réemploie pas son personnel : il n'est pas indifférent que les personnels non-titulaires de l'Éducation nationale, ne dépendant pas de l'ANPE, ne soient pas comptabilisés dans les statistiques gouvernementales...

Chaque année, la précarité s'accroît. Pire, les personnels précaires sont mis en concurrence (M.A., contractuels, vacataires). Mais le recteur trouvera sur sa route des personnels déterminés, dans l'unité, à riposter. Le SNES continuera de se battre à leurs côtés contre cette politique et c'est tous ensemble que nous réagirons. Le premier rendez-vous revendicatif se tiendra le jeudi 28 septembre : tous en grève, tous aux rassemblements à l'appel du SNES et des syndicats de la FSU !

**JEAN-LOUIS INNOCENTI**

## Agrégés-Certifiés-AE-PEGC-CPE-COPsy

### CONTESTATION DE NOTE ADMINISTRATIVE : NOMBRE EN BAISSSE ET AUGMENTATION DU TAUX DE SATISFACTION !

Baisse des demandes de contestation de note dans tous les corps. Visiblement, au vu des résultats de l'an dernier, les chefs d'établissement n'aiment pas trop se faire remettre en place par le Recteur. Cependant certains tentent de se « rattraper » au moment de l'appréciation pour la hors classe (soyez donc vigilants...).

Les actions collectives ayant payé l'an dernier, nous ne retrouvons plus qu'un seul établissement cette année où la contestation a

été importante. La révolte contre l'arbitraire a payé et de plus, le Secrétaire Général s'est engagé à suivre l'évolution des notations dans cet établissement.

Cependant, même isolée la contestation s'est révélée payante puisque près de 60 % des demandes ont été satisfaites (entre 0.1 et 0.9 pts d'augmentation) grâce aux fiches syndicales qui nous ont été adressées, au travail opiniâtre et à ladétermination des élus du SNES.

**JEAN-PIERRE LAUGIER**

### Mutations intra-académiques 2006

# Mauvais cru

La confrontation des chiffres des capacités d'accueil de l'académie et des ouvertures et fermetures de postes nous avait conduits à un **sombre pronostic** sur le mouvement intra 2006. Le déroulement des opérations, sous le signe de la pénurie de postes et sous la contrainte technique de **procédures mal pensées et mal maîtrisées**, a malheureusement confirmé nos craintes : les quelques 2000 candidats au mouvement intra-académique ont été **massivement mal mutés, ou pas mutés**.

#### Mal mutés

**550** collègues (dont **240 stagiaires**) participaient de manière obligatoire à « l'intra ».

17 n'ont pas été affectés, pour des raisons diverses (renouvellement de stage, détachement...). **327 seulement ont obtenu des postes fixes**, à des rangs de vœux le plus souvent médiocres, voire en extension. Les 206 restants (dont 114 ex-stagiaires : la moitié des néo-titulaires) sont devenus TZR. Au total, l'académie comptera **plus de 200 TZR supplémentaires** (soit 1300 au total !), pour la plupart contre leur choix.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les demandes de révision d'affectation se soient multipliées, la pénurie de postes rendant plus redoutable encore le système de mutation « en aveugle » qui caractérise le mouvement national déconcentré en deux temps.

#### Pas mutés

1409 collègues de l'académie de Nice (665 TZR, 744 titulaires de postes fixes) étaient candidats à la mutation. Malgré l'important travail de fluidification du mouvement fourni par les élus SNES, à l'origine de nombreuses « chaînes », seuls 413 de ces collègues (moins de 30% !) ont obtenu satisfaction. Ils se répartissent de la façon suivante : 136 TZR (20% de satisfaits), 277 titulaires de postes fixes (37% de satisfaits).

Dans de nombreuses disciplines, **les collègues restent « scotchés » à leurs postes ou leurs ZR** : en Espagnol, sur 76 participants volontaires au mouvement, 14 seulement (même pas un sur cinq) ont été satisfaits. Les taux de satisfaction ne sont guère plus brillants pour les collègues de SVT, de « génies », encore moins pour les CPE et CO-Psy...

Un constat peu réjouissant s'impose : les perspectives de mobilité des collègues se réduisent.

#### Tous concernés

**Le droit des enseignants, CPE, CO-Psy à une mobilité choisie**, dans des conditions d'équité et de transparence, n'est pas l'affaire des seuls candidats à la mutation. Elle est **l'affaire de tous**, et l'enjeu qu'elle constitue continuera d'occuper une place centrale dans l'action du SNES, aussi bien par l'intermédiaire de vos élus dans toutes les instances paritaires que dans la mobilisation qu'il construit d'ores et déjà.

ERIC MICHELANGELI

		volontaires		obligatoires		Total
		TPF	TZR	tit	stag	
Sur PF	Total	265	105	201	119	<b>690</b>
	dont EXT			4	3	<b>7</b>
Sur ZR	Total	12	31	98	114	<b>255</b>
	dont EXT			19	26	<b>45</b>
<b>Total</b>		<b>277</b>	<b>136</b>	<b>299</b>	<b>233</b>	<b>945</b>
		<b>413</b>		<b>532</b>		

PF : poste fixe, TPF : titulaire sur poste fixe, EXT : extension

# TZR : de mal en pis !

**Les 11 et 12 juillet et les 28 et 29 août a eu lieu la phase d'ajustement destinée à affecter les TZR.**

**Premier constat** : les blocs de moyens provisoires (BMP) remontés par les chefs d'établissement sur lesquels le rectorat affecte les collègues TZR étant souvent inférieurs à 18 heures, l'administration multiplie les jumelages et refuse (l'Allemand excepté) d'employer un TZR en deçà de son maxima de service.

**Deuxième constat** : la généralisation d'affectations insatisfaisantes. Dès juillet, des collègues ont été affectés hors de leurs vœux sans attendre une éventuelle meilleure affectation en août dans leurs vœux.

**Troisième constat** : une dégradation des conditions de travail des TZR inconnue jusqu'alors. 45% des TZR affectés sur deux établissements. Un sur trois l'est sur deux communes quelquefois non limitrophes. Dans certains cas, des collègues ont été affectés après les commissions, en dehors de tout contrôle.

**Quatrième constat** : comme chaque année, les disparités entre les disciplines que le SNES dénonce depuis longtemps s'aggravent.

Manque cruel de TZR en anglais, SVT, espagnol, maths. En anglais, entre la fin de la commission et la rentrée tous les TZR restants en AM1 (huit) ont été appelés et l'administration a même déjà été amenée à pratiquer du hors zone.

Une fois encore restrictions budgétaires et logique comptable passent avant tout ; que les collègues, leurs conditions de travail donc celle de leurs élèves dussent en souffrir ne semble pas préoccuper l'administration. Même constat pour les stagiaires en situation, nombre d'entre eux ont été affectés sur deux établissements, voire deux communes, voire en ZEP... et parfois sans tuteur.

Point positif toutefois, nous avons obtenu qu'aucun TZR ne soit affecté pour plus de 6 heures en SEGPA.

Depuis la rentrée les problèmes semblent se multiplier : arrêtés anti-datés empêchant donc le paiement des ISSR, affectations hors zone, hors discipline. Dans tous les cas nous sommes à vos côtés, n'hésitez pas à faire appel au SNES.

JULIE BAGGE

### Bon vent... et à bientôt !

Deux visages familiers manquaient à la section académique pour cette rentrée 2006.



Josiane Giorgis, qui a si longtemps défendu (et incarné !) la cause des PEGC en tant qu'élue des personnels et en tant que militante dans son S1, auprès des instances départementales pour le S2, et bien sûr au S3 ;



Christian Gavi, qui a œuvré inlassablement depuis son arrivée à Nice en 1999 dans les coulisses du S3 en tant que secrétaire administratif, trésorier, commissaire paritaire...

Tous deux ont fait valoir leur droit à une retraite bien méritée, après avoir si longtemps défendu et fait vivre avec le SNES une certaine conception de l'école. Leur énergie, leur expérience et leur travail nous manqueront.

Mais gageons que leur activité militante continuera au SNES... retraités !

LE SECÉTARIAT ACADÉMIQUE

# Chasse aux enfants sans-papiers, SNES et FSU réagissent

Cet été, le Réseau Ecole Sans Frontière (RESF) a organisé la résistance aux expulsions d'enfants. Dans le Var, des professeurs du L.P. La Coudoulière à Six Fours ont soutenu avec la LDH et la FSU une de leurs élèves menacée d'expulsion. Sylla N'Gamet, guinéenne, est entrée en France mineure, Elle est maintenant âgée de 19 ans et a reçu un arrêté d'expulsion pouvant être exécuté à tout moment. Elle a pourtant réussi son bac et été admise en BTS à cette rentrée.

Mercredi 5 juillet, la LDH du Var a organisé une cérémonie de «parrainage républicain» devant la mairie de Toulon. Philippe Faucon,

réalisateur de plusieurs films sur l'histoire de la colonisation (dont «La Trahison») s'est engagé avec l'aide des participants à fournir aide et protection à Sylla.

Les militants SNES et FSU présents ont diffusé l'information et fait connaître à la presse le soutien de leurs syndicats et leur volonté de mobiliser.

## Régularisations :

En septembre, moins de 70 demandes de régularisation avaient été déposées à la préfecture du Var. En s'appuyant sur les chiffres nationaux, on peut évaluer le nombre d'enfants scolarisés dont les parents sont menacés au

double ou au triple. Dans les écoles comme dans les collèges ou les lycées, les enseignants doivent veiller « au grain ».

Lors de l'audience de rentrée, L'Inspecteur d'Académie du Var a promis aux délégués FSU, que la police ne viendrait pas arrêter les enfants dans nos classes... Veillons à ce que nos élèves ne disparaissent pas à d'autres moments, soyons prêts à alerter la presse, les militants syndicaux FSU, les associations comme la LDH, le Gisti - le RESF local - pour mobiliser les militants, s'appuyer sur des avocats, permettre à nos élèves de terminer leur scolarité et de vivre « au pays des Droits de l'homme ».

JEAN-PIERRE ANDRAU

RESF 06 : téléphone : 06 03 51 22 32, adresse électronique : resf06@gmail.com

RESF83 : téléphone Fréjus : 04 94 53 51 38, téléphone Toulon : 06 74 74 56 53

## Participer à la vie démocratique du SNES et à l'élaboration de nos revendications

### Participer aux débats du «parlement» du SNES

Régulièrement avant chaque instance nationale, la direction académique réunit le conseil syndical (les élus à la Commission Administrative et un représentant par établissement) pour débattre et porter ensuite les décisions des syndiqués de l'académie dans les instances nationales.

Conseil syndicaux de l'année scolaire 2006/2007 : mardi 14 novembre 2006 dans les Alpes-maritimes, lundi 8 janvier 2007 dans le Var, lundi 25 juin 2007 dans les Alpes-Maritimes

### Les congrès : un moment fort de la vie de la fédération et du SNES

Cette année scolaire sera marquée, non seulement par les élections présidentielles et législatives, mais aussi par la tenue des congrès départementaux et national de la FSU entre le mois de décembre et janvier ainsi que le congrès académique et national du SNES au mois de mars et avril. Il est important pour la démocratie de nos organisations et la pertinence de nos revendications que le plus grand nombre de syndiqués participent et s'investissent dans la préparation de ces différents congrès. Pour cela des textes préparatoires seront transmis à chaque syndiqué et chacun aura la possibilité de

participer à des réunions préparatoires dans son établissement pour irriguer la réflexion collective.

### Congrès FSU

Var : jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2006  
Alpes-Maritimes : lundi 18 et mardi 19 décembre 2006  
Congrès national : du lundi 29 janvier au vendredi 2 février 2007 à Marseille.

### Congrès SNES

Var : jeudi 30 novembre 2006 (congrès préparatoire au congrès de la FSU83)  
Alpes-Maritimes : mercredi 6 décembre 2006 (congrès préparatoire au congrès de la FSU06)  
Congrès académique : jeudi 15 et vendredi 16 mars 2007  
Congrès national : du lundi 26 au vendredi 30 mars 2007 à Clermont-Ferrand.

### Élire les directions syndicales

Cette année chacun d'entre nous aura la possibilité, d'élire les directions syndicales de la fédération et du Snes à tous les niveaux (département, académie et national) de nos organisations. C'est un acte important pour assurer aux représentants de l'organisation syndicale une légitimité renforcée face aux représentants de l'administration. Le premier vote concernera la fédération et se déroulera dans chaque établissement du 6 novembre au 24 novembre. Participez en nombre à ce premier scrutin.

RICHARD GHIS

## Motion Liban

Adoptée au conseil syndical académique du 8 septembre au lycée Costebelle à Hyères.

L'intervention israélienne au Liban a causé des dégâts humains et matériels insupportables, en Palestine l'occupation a jeté une chape de plomb sur la bande de Gaza et sa population.

Au-delà de la condamnation de cette intervention, le conseil syndical de l'académie de Nice réuni à Hyères le 8 septembre 2006 demande que le SNES national et la FSU mettent en œuvre une mission d'aide pour permettre aux enfants et aux enseignants libanais et palestiniens de retrouver le chemin de l'École et les moyens de l'Éducation.

Unanimité moins une abstention.



## Lycée de Valbonne

L'ouverture de ce nouvel établissement est un grand succès. Alors que le recteur avait prévu, lors du CAEN du 6 juillet 2006, 10 classes de seconde pour 330 élèves, l'été passant par là, seulement 8 classes ont été ouvertes avec des effectifs de 38 ou 39 élèves. L'action de la FCPE et du SNES a permis l'ouverture d'une 9<sup>ème</sup> classe. La carte scolaire de cet établissement reste cependant un grand mystère – le recteur étant resté muet – même pour les collègues du lycée Tocqueville à Grasse qui ont constaté «l'évaporation» d'une trentaine d'élèves. Et pendant ce temps-là, Nicolas et Ségolène devisent...

ALAIN GALAN

## Agir dans l'établissement

Parce que les réformes orchestrées par le ministère visent à augmenter le pouvoir des hiérarchies locales, notre quotidien dans les établissements est marqué par les injonctions de plus en plus fréquentes des chefs d'établissements. Il est donc plus que d'actualité de s'organiser pour s'informer (que peut-on accepter ? que peut-on refuser ou combattre ?) et contrer les pressions et dérives diverses (remplacements de Robien, bivalence, conseil pédagogique, augmentation de la charge de travail...).

Ce stage s'adresse à tous ceux qui, soucieux de préserver le service public d'Éducation et de défendre les garanties collectives, souhaitent s'impliquer dans l'établissement.

### Programme :

- Faire respecter nos statuts.
- Faire respecter l'autonomie de l'action syndicale : la vie syndicale, droits syndicaux au sein de l'établissement.
- Informer et initier un débat syndical dans l'établissement : l'heure d'information syndicale, l'affichage.
- Assurer la liaison avec les sections départementales et académique.

### Pour les Alpes-Maritimes :

**Le jeudi 16 novembre de 9h30 à 17h,**  
Lycée Renoir, à Cagnes sur mer.

### Pour le Var :

**le vendredi 10 novembre de 9h30 à 17h,**  
Collège Cézanne, Brignoles.

## Élus en CA

Les stages départementaux « élus en CA » sont chaque année l'occasion de démythifier une instance dont le rôle et le fonctionnement peuvent paraître techniques, voire ardues aux non initiés (lecture d'un TRMD, d'un budget, attributions des différentes commissions ...). En participant à ces stages, chacun pourra obtenir des informations claires sur la réglementation des instances réunies dans l'établissement, se former à la lecture de documents révélateurs des stratégies pédagogiques et budgétaires, confronter les expériences, et sortir des situations individuelles qui freinent souvent l'action collective. La vie démocratique de l'établissement doit être préservée, saisissons-nous de ces instances pour contrer la volonté de fragiliser notre métier et imposons d'autres choix pour l'Éducation.

### Pour les Alpes-Maritimes :

**Le mardi 21 novembre de 9h30 à 17h,**  
Lycée Paul Augier à Nice.

### Pour le Var :

**Le mardi 21 novembre de 9h30 à 17h,**  
Lycée du Coudon la Garde.

## Connaître nos carrières, défendre notre métier

Obéissant à une logique budgétaire de réduction des moyens et à la logique libérale de la mise en concurrence, les attaques actuelles visent les personnels du second degré en particulier. Il s'agit de soumettre nos carrières aux pouvoirs accrus des hiérarchies locales (corps d'inspection et chefs d'établissements) et à individualiser nos missions pour les décentrer et promouvoir une méritocratie opaque et arbitraire. Les modifications des règles d'accès à la hors classe en sont l'illustration. Les garanties d'égalité de traitement pour chacun se voient ainsi fragilisées et ce sont jusqu'à nos salaires qui, alors qu'il sont soumis à une grille indiciaire, pourraient fluctuer au gré des politiques locales changeantes (remplacements à l'interne, pressions diverses pour imposer des heures supplémentaires, volonté de globaliser les heures de décharge statutaire en laissant au chef d'établissement un volant d'heures à répartir au cas par cas). Ne nous y trompons pas, cadres de catégorie A, nous avons des statuts, nous avons des droits, connaître nos carrières, c'est contrer collectivement l'arbitraire et défendre nos métiers.

### Programme :

Statuts, salaires, décharges, notation, avancement d'échelon, accès à la Hors Classe, gestion informatisée de nos dossiers via I-prof  
**Le mardi 28 novembre de 9h30 à 17h à la section académique du Snes-Fsu, 264 Bld de la Madeleine à Nice.**

## Tuteurs, faisons entendre nos propositions

La responsabilité d'encadrer un stagiaire est si importante qu'elle ne saurait résulter que d'un choix raisonné des collègues. L'intérêt du tutorat (et de l'accompagnement pédagogique) réside dans les échanges, la concertation avec le stagiaire sur les contenus disciplinaires ; ce qui s'inscrit pleinement dans la réflexion sur notre métier et nos pratiques. A l'heure où notre charge de travail ne cesse de croître (effectifs en augmentation, réduction des horaires disciplinaires et augmentation du nombre de classes par enseignant, nécessaire mise à jour des pratiques pédagogiques...), de nombreux collègues hésitent à accueillir un stagiaire. D'autres qui se lancent dans l'aventure en étant parfois « désignés » par les corps d'inspection sont bien vite confrontés à une surcharge de travail, au manque de formation, à la difficulté quasi hebdomadaire de trouver du temps de concertation avec le stagiaire que les « indemnités de conseiller pédagogique » ne sauraient compenser.

Parce qu'être tuteur, c'est s'inscrire dans la défense de notre expertise disciplinaire, ce stage propose aux collègues tuteurs ou à ceux qui souhaitent le devenir, d'échanger pour construire des propositions à porter auprès des instances académiques.

**Le jeudi 7 décembre de 9h30 à 17h au lycée A. Camus à Fréjus.**

## Langues vivantes : le dossier reste ouvert

Les dispositions relatives aux nouvelles modalités d'organisation et aux nouveaux contenus de l'enseignement des langues vivantes sont entrées en application à la rentrée (cadre européen de référence pour l'enseignement des langues vivantes, nouveaux programmes de collège, nouveau bac STG...). Le stage académique organisé l'année dernière sur la réforme des langues vivantes avait permis de mesurer l'inégale information devant la réforme, les pressions diverses exercées par les hiérarchies locales pour mettre en place les groupes de compétences.

Il est donc important aujourd'hui de dresser un état des lieux de l'avancée du dossier, d'autant que comme nous nous y étions engagés, nous sommes intervenus dans le cadre du CTPA sur la formation des personnels pour que chaque collègue de langue vivante de l'académie reçoive une information et une formation sur le nouveau dispositif. D'autre part, comme le mentionnait le décret, une commission langues vivantes a été mise en place dans l'académie. Le SNES-FSU a obtenu de siéger dans cette commission pour représenter les personnels de et relayer leurs demandes.

Il est donc important de poursuivre collectivement la réflexion et de préserver notre expertise pédagogique dans le cadre d'une réunion (et non de stage de formation syndicale donc aucune nécessité de déposer une autorisation d'absence) qui aura lieu le **mercredi 8 novembre à 14H30 au Lycée Thierry Maulnier à Nice.**

**Modèle de demande d'autorisation d'absence et bulletin d'inscription au stage de formation syndicale** à télécharger sur le site de la section académique [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu), rubrique «Stages»

## Postes aux concours

**Problème** : soient 19 670 départs en retraite et 9 845 recrutements, combien d'enseignants partant à la retraite seront remplacés ?

Début de carrière :  
pas à moins de 2 000 €  
Fin de carrière :  
pas à moins de 3 000 €



Non à la précarité  
Réemploi de tous  
les non-titulaires

Pas plus de  
30 élèves en lycée  
25 élèves en collège  
20 élèves en ZEP

Jeudi 28 septembre

# TOUS EN GRÈVE !

## MANIFESTONS



### Nice

10h devant la gare SNCF

### Toulon

10h30 place de la Liberté

### Draguignan

10h30 devant la sous préfecture

à l'appel de la FSU, SGEN-CFDT, CGT, UNSA, FAEN

Pour une école  
de la réussite  
de tous  
les élèves

